

ARRETE N° 2017 - 04



Ile d'Aix, le 29 juin 2017

Arrêté réglementant le déplacement de la zone Héli portuaire de l'esplanade de la place du Sémaphore au site du lieu-dit « Petit marais » à l'occasion de l'organisation du spectacle Beltaine le vendredi 11 août 2017.

Le Maire de l'île d'AIX :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code de l'aviation civile et notamment les articles D241-4

Considérant la mise en place d'un site de spectacle d'arts du feu sur l'esplanade de la place du Sémaphore à l'occasion de l'organisation du spectacle BELTAINE le vendredi 11 août 2017, en raison des contraintes techniques et des difficultés d'accès à cette zone, dans un but de sécurité publique, et afin de préserver la tranquillité publique, il y a lieu de modifier la zone de dépose Héli portuaire.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La zone de Héli portuaire initialement située sur l'esplanade de la place du Sémaphore sera déplacée au lieu-dit le petit marais, sur le terrain de football.

ARTICLE 2 :

Cette modification s'appliquera du vendredi 11 août 2017 à partir de 08h00 jusqu'au samedi 12 août 2017 à 08h00.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché en mairie et en divers points de la Commune.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Rochefort, à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Fouras, Monsieur le représentant de la Sécurité Civile.

Le Maire



Alain BURNET